

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal



Séance du 08 décembre 2010
Convocation du 02 décembre 2010
Sous la présidence de M. Jean-Luc RUCH, Maire

Présents : Mmes & MM. les Adjoints

WEBER Jean-Marc - BUREL Christophe - SPIELMANN Florence -
WENGER Bernadette - TROESTLER Vincent

Nombre des
conseillers

élus :
23

Conseillers en
fonction :

23

Mmes & MM. les Conseillers Municipaux :

SCHAEFFER Thomas - GOEPP Christian - BUCHMANN Philippe
METZ Sylvain - WEICKERT Jean-Luc - SERBONT Christine
GEISTEL Anne

Conseillers présents
et représentés :
18

Absents excusés : M. BLEGER Mathieu a donné pouvoir à M. METZ Sylvain
M. GUNTZ Frédéric a donné pouvoir à M. WEBER Jean-Marc
M. MULLER Marc a donné pouvoir à M. TROESTLER Vincent
M. STOEFFLER Patrick a donné pouvoir à Mme SPIELMANN Florence
M. GUILLERMINET Didier a donné pouvoir à M. BUREL Christophe

M. GRIMLER Damien

Absents : M FENGER Jean-Pierre – Mme HUBER Cathie – MM. FISCHER Serge –
KURZ Christophe

I **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2010** *N° 115/10*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2010.

II **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER** *N° 116/10*

1) 20 - 22, rue du Général de Gaulle *N° 116a/10*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier sis 20 - 22, rue du Général de Gaulle d'une contenance d'environ 22,60 ares à détacher des parcelles cadastrées en section 44 n° 37, 54/29 et 70/32 appartenant à M. SCHAHL Georges & Mme SCHAHL Michèle née SCHMITT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

18 P

2) 10 - 12, rue de la Poste

N° 116b/10

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente du bien immobilier sis 10 - 12, rue de la Poste, cadastré en section 4 n° 258/69 d'une superficie totale de 97,08 ares (voir le détail de la quote-part du bien vendu « cadre C de la DIA ») appartenant à M. ROUYER Christophe & Mme SIEGLER Caroline Margot.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ce projet de vente.

18 P

III LOTISSEMENT « LES CHEVREUILS 3 » - ATTRIBUTION DE TERRAINS

N° 117/10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur les 10 candidats à la construction reçus en mairie 9 ont confirmé leur souhait d'acquérir un terrain dans le lotissement « Les Chevreuils 3 ».

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer un terrain dans le lotissement « Les Chevreuils 3 » aux candidats suivants :

- | | |
|--|---|
| - M. Cyril BAYEUR & Mlle Séverine LENZEN | lot n° 27 d'une superficie de 4,54ares |
| - M. Laurent BERNARD & Mme Michèle VETTER | lot n° 4 d'une superficie de 6,25 ares |
| - M. & Mme Christophe BUHLMANN | lot n° 13 d'une superficie de 5,99 ares |
| - M. & Mme Vincent DARCANGE | lot n° 15 d'une superficie de 6,44 ares |
| - M. & Mme Luc Etienne FISCHER | lot n° 21 d'une superficie de 5,70 ares |
| - M. David JUNGER & Mlle Séverine DECKERT | lot n° 9 d'une superficie de 5,75 ares |
| - M. & Mme Yannick KALTENBACH | lot n° 24 d'une superficie de 4,45 ares |
| - M. Laurent SCHMITT & Mlle Laurence LEOPOLD | lot n° 2 d'une superficie de 6,24 ares |
| - M. & Mme Sylvain SCHMITT | lot n° 7 d'une superficie de 6,20 ares. |

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toute pièce relative à ces ventes de terrains, notamment les actes de vente qui seront rédigés par l'étude de Maîtres WOLFF / BITZBERGER à Lingolsheim (Maître PRUVOST – ZINI).

18 P

IV RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE – BANQUE POPULAIRE N° 118/10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligne de trésorerie pour un montant de 1 500 000 € contracté auprès de la Banque Populaire d'Alsace arrive à échéance le 14 janvier 2011. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette ouverture de crédit.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler auprès de la BANQUE POPULAIRE d'ALSACE l'ouverture de crédit pour un montant de 1 500 000 € aux conditions suivantes :

Prêt de 1 500 000,00 € pour une durée de 1 an renouvelable, indexé sur EURIBOR 3 mois + 0,40 % avec des frais de dossier de 500,00 €.

Il autorise le Maire à signer toute pièce relative à ce contrat et à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par ce contrat.

En cas d'utilisation des fonds, les intérêts seront prélevés du budget primitif 2011 du lotissement.

17 P – 1 Abstention (M. Christian GOEPP)

V TRAVAUX DE BATIMENTS

N° 119/10

1) Immeuble 1, rue de Hangenbieten

N° 119a/10

Monsieur Christophe BUREL, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal sa délibération prise en date du 19/03/2009 concernant des travaux de zinguerie à effectuer sur l'immeuble sis 1, rue de Hangenbieten (AST - Médecine du travail).

Ces travaux n'étant toujours pas réalisés à ce jour, Monsieur BUREL soumet au Conseil Municipal un devis de la Société GILLMANN à Dachstein.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de confier ces travaux à la Société GILLMANN pour un montant TTC de 1 776,06 €.

La délibération du 19/03/2009 (point n° IV) est de ce fait partiellement annulée.

Le crédit nécessaire sera reporté dans le budget primitif 2011 au c/ 21318 – 256.

18 P

2) Hall de sports "La Concorde"

N° 119b/10

Monsieur Christophe BUREL, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal un devis de l'entreprise FERALU – WAGNER pour le remplacement de deux châssis de porte au hall des sports « La Concorde ».

Après délibération, dans le cadre de mise en conformité du bâtiment, le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux et autorise le Maire à passer commande auprès de l'entreprise FERALU – WAGNER pour un montant TTC de 2 341,77 €.

Les travaux de préparation du chantier seront effectués en régie par le service technique de la Commune.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 au c/ 21318 – 231.

Le Conseil Municipal demande au Maire de solliciter une subvention au Conseil Général pour ces travaux.

18 P

3) E.S.S.C.

N° 119c/10

Monsieur Vincent TROESTLER, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'acquérir des tables et un chariot de transport de tables en complément de l'équipement pour l'E.S.S.C.

Après délibération et sur proposition de la Commission des Associations, le Conseil Municipal décide d'acquérir 12 tables et un chariot de transport de tables auprès de la Société ARRO pour un montant TTC de 3 677,46 €.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 au c/ 2184 – 4.

Le Conseil Municipal demande au Maire de solliciter une subvention au Conseil Général pour cet achat de mobilier d'équipement.

18 P

VI DEMANDES DE SUBVENTION

N° 120/10

1) Collège Nicolas Copernic

N° 120a/10

Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de subvention émanant du collège Nicolas COPERNIC de Duttlenheim pour des séjours prévus au courant de l'année scolaire 2010 - 2011 ; à savoir :

- un séjour de ski à Châtel de 5 nuitées (du 23 au 28/01/11) auquel participent 37 élèves de Duttlenheim

- un séjour en Espagne de 6 nuitées (du 01 au 07/05/11) auquel participent 3 élèves de Duttlenheim
- un séjour en Italie de 6 nuitées (du 08 au 14/05/11) auquel participent 14 élèves de Duttlenheim
- un séjour en Auvergne de 5 nuitées (du 09 au 14/05/11) auquel participent 34 élèves de Duttlenheim.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au Collège Nicolas COPERNIC une subvention de 5,00 € par nuitée par élève pour chaque séjour, soit un montant total de 2 285,00 €.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 au c/ 6574.

La participation sera versée sur présentation de la liste des élèves ayant effectivement participé aux différents séjours.

18 P

2) Mathématiques sans frontières

N° 120b/10

Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de subvention émanant du collège ESPLANADE qui organise la compétition « Mathématiques sans frontières 2011 » à laquelle participe le collège Nicolas COPERNIC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 € pour cette opération.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 au c/ 6574.

La remise des prix aura lieu le mardi 10/05/11 à Strasbourg en présence de M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg, de la presse et de nombreuses personnalités locales.

18 P

3) Ecole Maternelle Tomi Ungerer

N° 120c/10

Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal deux demandes de prise en charge de transport émanant de l'Ecole Maternelle Tomi Ungerer ; à savoir :

- une sortie prévue le 07/01/2011 à Sélestat à la Bibliothèque humaniste et à la Maison du Pain
- une sortie prévue le 27/01/2011 à Strasbourg au Vaisseau.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de prendre en charge ces frais de transport qui seront effectués par les autocars STRIEBIG pour un montant TTC de 165,00 € pour la sortie du 07/01/11 et un montant TTC de 135,00 € pour la sortie du 27/01/11.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 au c/ 6247.

18 P

VII P.C.S. – DICRIM – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION N° 121/10

Dans le cadre de l'élaboration du PCS (plan communal de sauvegarde) et du DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) et suite à la consultation de différents bureaux d'études, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Région de Molsheim – Mutzig a retenu le Bureau SCHELL à Brumath.

Le montant à charge de la Commune de Duttlenheim s'élève à TTC 1 638,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à passer commande auprès du Bureau SCHELL et à signer toutes pièces relatives à cette mission.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011 au c/2031 – 256.

18 P

VIII EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

N° 122/10

Dans le cadre d'une démarche globale de prévention des risques professionnels en collaboration avec le CDG 67, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de présenter un dossier de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Après délibération, le Conseil Municipal s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, qui devrait représenter deux jours de travail au total, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services (administratif, technique, petite enfance – loisirs, ATSEM et entretien) et pour partie à l'externe, avec le recours de la société DEKRA pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRp ;
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, tant que les personnels que par les intervenants extérieurs, spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Commune de Duttlenheim mobilisera, sur deux jours, plus de 3 personnes.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Conseil Municipal :

- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- autorise la ville à percevoir une subvention pour le projet ;
- autorise le Maire à signer la convention afférente.

18 P

IX C.A.F. – AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

N° 123/10

Dans le cadre de la convention « Enfance & Jeunesse » signée en date du 23/12/2008 avec la CAF du Bas-Rhin, Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal l'avenant relatif à l'accueil de loisirs d'été pour les enfants de 3 à 6 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant à la convention « Enfance & Jeunesse » établie par la CAF.

17 P – 1 Abstention (Mme Christine SERBONT)

X **SALON D' « ART 67 » - FRAIS D'INSCRIPTION DES ARTISTES** *N° 124/10*

Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, fait part au Conseil Municipal de l'organisation d'un salon d' « Art 67 » qui aura lieu le week-end du 28 – 29/05/2011.

A cette occasion, il y a lieu de fixer le tarif qui sera sollicité aux différents artistes exposant leurs œuvres.

Après délibération et sur proposition des Commissions des Associations et de la Culture, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif à 30,00 € / exposant.

Un budget prévisionnel d'environ 3 000,00 € est à prévoir pour cette manifestation.

18 P

XI **O.N.F. – PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION EXERCICE 2011** *N° 125/10*

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes concernant la forêt communale de Duttlenheim pour l'exercice 2011 établi par l'O.N.F.

Après délibération, vu qu'aucune observation n'a été formulée, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce programme de travaux d'exploitation pour un montant prévisionnel HT de 2 880,00 €.

Le crédit nécessaire sera inscrit dans le budget primitif 2011.

18 P

XII **FIXATION DE TARIFS** *N° 126/10*

1) Amendes bibliothèque *N° 126a/10*

Suite aux pertes ou au retour hors délai des livres de la bibliothèque municipale, Madame Florence SPIELMANN, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal de solliciter une amende aux personnes concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2011, le tarif de l'amende à 5,00 € par semaine de retard et de facturer le prix du livre en cas de perte ou au bout de 15 jours de retard.

Au moment du prêt du livre, cette information écrite sera remise de suite à l'emprunteur.

18 P

2) Location salle de la « Concorde » *N° 126b/10*

Monsieur Vincent TROESTLER, Adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de la Société AUCHAN sollicitant la location de la salle de sports « La Concorde » pour l'organisation d'une journée de détente et de loisir prévue le 20/02/2011.

Après délibération et sur proposition de la Commission des Associations, le Conseil Municipal donne son accord pour louer cette salle à la Société AUCHAN et fixe le tarif de location à 500,00 €.

Les tarifs de nettoyage sont identiques à ceux fixés pour l'E.S.S.C.

Le Conseil Municipal demande au Maire de solliciter une attestation d'assurance à la Société AUCHAN pour cette location.

18 P

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat d'engagement de Mlle Annabel BOURST, effectuant des travaux de secrétariat, qui arrive à échéance le 1^{er} février 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'engagement de Mlle Annabel BOURST pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2011 à raison de 24 h par semaine.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce renouvellement de contrat.

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget primitif 2011 au chapitre « charges de personnel et frais assimilés ».

18 P

XIV DIVERS & INFORMATIONS

- Monsieur le Maire informe le Conseil des suites de l'affaire S.D.I.S. / Commune de Duttlenheim et propose d'inscrire dans le budget primitif 2011 le montant total des sommes réclamées en attendant le mandatement d'office émanant du Préfet.
- Il informe le Conseil que l'ADEME a retenu la demande de subvention sollicitée pour l'étude d'un diagnostic de l'éclairage public. Le montant de la subvention s'élève à 2 632,50 €.
- La Société BOURGOGNE HELICOPTERES réalisera des surveillances de lignes électriques en hélicoptère entre le 29/11/10 et le 22/12/10.

- Dans le cadre des travaux de voirie prévus lors de la séance de novembre, Monsieur Jean-Marc WEBER informe le Conseil Municipal que le passage piétons prévu rue de la Liberté entre la boulangerie et le débit de tabac ne sera pas effectué (compte tenu des travaux de génie civil pour l'abaissement de trottoirs, ces travaux seront repris dans un programme futur) ; en contre partie un passage piétons sera posé rue du Général de Gaulle en face de la Pizzeria de Mme SAHIN.
- Les chantiers (lotissement « Les Chevreuils 3 » et les rues Denis Papin et Gutenberg) sont arrêtés actuellement pour cause d'intempéries.
L'entreprise TRANSROUTE est en arrêt depuis le 29/11/10 suite au retard pris (3 semaines), le planning des interventions (hors intempéries) est réajusté de la manière suivante :
 - A partir du 10/01/11 : réalisation des longrines (suite) et terrassements
 - A partir du 31/01/11 : démarrage des travaux de pose des réseaux secs.

- Monsieur Christophe BUREL informe les membres que les travaux dans la salle du Conseil vont démarrer dès demain (jeudi le 09/12/10) et devraient être terminés pour la prochaine séance en février 2011.

- Madame Florence SPIELMANN rappelle au Conseil que la fête de fin d'année de l'Ecole Elémentaire Jean Hans Arp aura lieu vendredi après-midi le 10/12/10 et la fête inter structures (les 3 centres de loisirs) se déroulera le samedi 11/12/10 à partir de 14 h à l'E.S.S.C..

- Madame Bernadette WENGER rappelle aux membres du C.C.A.S. que la distribution des colis aux personnes âgées se fera samedi le 18/12/10 à partir de 13 h 30.

Autres dates à retenir :

Vendredi le 07/01/11 : réception Nouvel An

Dimanche le 09/01/11 : repas des personnes âgées

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE